

**DELIBERATION n° CS 16 03 22**  
**Séance du jeudi 31 mars 2022**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**  
**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Procuration : 1  
Absent : 3

**Date de la convocation**

Le 14 mars 2022

**Date d'affichage**

Le Jeudi 31 mars 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Mme Françoise CARRIE, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS représenté par M. DOAT Jean-Pierre, M. Didier DUPRONT représenté par M. CAUZERO Georges, M. Patrick DUBOSC représenté par M. MANTOVANI Guy

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, M. Jean-Claude BOURGUIGNON

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2022, du budget annexe assainissement.

Le budget annexe assainissement s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 275 000 euros
- Recettes : 275 000 euros

Section d'Investissement

- Dépenses : 110 000 euros
- Recettes : 110 000 euros

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
**DELIBERE ET DECIDE**

- D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget annexe assainissement 2022 ci-annexé

Le Président  
Francis DUPOUEY